

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 NOVEMBRE 2018

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 10
Procurations : 2
Votants : 12

L'an deux mille dix-huit, le six novembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-six octobre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - DARAN Jacques - Mme DUTREICH Nicole - MM. GRANIER Frédéric - LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - Mme SENTENAC Danièle.

ABSENTS

M. BOST Romain.

EXCUSES

Mme CAPOUL Sabine ayant donné procuration à Mme SENTENAC Danièle.

M. FAUR Philippe.

M. MENIER Richard.

M. PELLETIER Alain ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.

Mme SCHOCRON Françoise.

ABSENTS NON

Mme DROCOURT Angélique

EXCUSES

Mme GOUENNOU Stéphanie.

Mme GOUNOT Cécile.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. LIGONNIERE Vincent est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 OCTOBRE 2018

M. le Maire évoque les suites données aux délibérations prises au mois d'octobre 2018.
Il demande ensuite aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 2 octobre 2018.

<p>Le compte rendu de la réunion du 2 octobre 2018 est adopté par 8 VOIX POUR 4 abstentions : Mme SENTENAC - MM. BOCHEREAU - DARAN - LIGONNIERE (Absents au conseil municipal du 2 octobre 2018)</p>
--

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour.

2018- 72 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE ET LA COMMUNE DU FOUSSERET

Demande acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

2018- 63 : DELEGATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MODIFICATION DU PLU

M. le Maire rappelle, qu'une consultation a été lancée en septembre 2018 auprès de plusieurs cabinets spécialisés en urbanisme, afin d'assister la commune dans l'élaboration de la future modification du plan local d'urbanisme.

Pour cette consultation, l'Agence Technique Départementale représentée par Mme Fabienne GUERRA accompagne la commune dans la définition des objectifs de la modification du PLU ainsi que dans le choix du bureau d'études.

Afin d'avancer au plus vite dans ce dossier, M. le Maire propose à l'assemblée de lui déléguer la signature du marché qui devrait intervenir courant novembre 2018. Le choix du prestataire sera fait en étroite collaboration avec l'ATD en application de critères définis dans le dossier de consultation. Le bureau d'études ainsi désigné devra, dans les meilleurs délais, lancer la procédure de modification.

Un dossier complet a été établi par Mme GUERRA.

Le conseil municipal sera amené à se prononcer à nouveau sur cette modification du PLU dans les mois qui viennent.

M. le Maire demande donc à l'assemblée de lui déléguer la signature du marché d'élaboration de la modification du PLU avec le bureau d'études mieux disant, dans la limite maximale d'un montant de 10 000,00 € HT.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018- 64 : MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

M. le Maire annonce qu'après une longue procédure de rédaction et de consultations, le document régissant la mise en place du nouveau régime indemnitaire des personnels est enfin finalisé.

Le document a fait l'objet d'un avis favorable du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute Garonne. Il est donc désormais susceptible d'être approuvé en conseil municipal pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

M. le Maire rappelle que le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est le nouveau régime indemnitaire applicable, dans toute la France, aux agents publics. Cette réforme d'ampleur vise à harmoniser et simplifier le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales. Il s'applique aussi aux contractuels de droit public.

Ce nouveau régime indemnitaire remplace ainsi les divers régimes indemnitaires qui s'appliquaient jusqu'alors.

M. le Maire indique que le RIFSEEP garantit un versement d'un montant plancher des primes au moins égal au régime indemnitaire perçu par l'agent au préalable. Aucun agent ne sera perdant.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver la rédaction du RIFSEEP des agents de la mairie du Fousseret.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018- 65 : CHOIX DU MOBILIER DE LA SALLE DES MARIAGES

M. le Maire indique que la salle des mariages a vocation, après les travaux de mise en accessibilité, à devenir une salle de réunion et d'accueillir notamment les futurs conseils municipaux.

Elle demeurera aussi le lieu d'organisation des mariages et des élections.

Il a chargé M. BADIE de consulter plusieurs fournisseurs de mobilier dans l'objectif d'acquérir des tables et chaises de qualité, au meilleur prix. Plusieurs contraintes sont à prendre en compte : les dimensions de la salle, son esthétique, la possibilité de déplacer et ranger facilement le mobilier, la salle pouvant accueillir mariages et élections. A l'issue de rencontres avec des fournisseurs partenaires et de recherches de prix, M. le Maire présente les principales offres PPI, TECHNI BUREAU, UGAP.

M. le Maire insiste sur la nécessité d'un mobilier robuste, esthétique et facilement déplaçable.

Il propose de retenir la société PPI pour un devis d'un montant 11 141,81 € TTC pour l'acquisition de 6 tables et 44 chaises et sollicite l'autorisation de demander une subvention au Conseil départemental 31 pour l'achat de ce mobilier.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018- 66 : PRIX DE REVIENT D'UN ENFANT AUX ECOLES PUBLIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

M. le Maire annonce que la commune rattrape le retard dans la facturation des frais scolaires aux communes, correspondant à la quote-part des frais de fonctionnement des écoles générés par les élèves inscrits dans ces établissements et issus de ces communes.

Il s'agit par la présente délibération d'approuver les modalités de calcul du coût de revient d'un élève et le principe d'une facturation de ces frais aux communes inscrivant des élèves aux écoles du Fousseret.

Pour l'année scolaire 2016/2017, les dépenses totales de fonctionnement de la maternelle et de l'élémentaire s'élèvent à 204 257,35 € pour un effectif de 269 enfants inscrits. Le prix de revient d'un enfant aux écoles publiques, pour cette année-là, s'élève à 759,32 €.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de facturer aux communes la participation aux frais scolaires sur la base du coût de revient d'un élève déterminé à 759,32 € pour l'année scolaire 2016-2017.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018- 67 : RAPPORT ANNUEL 2017 DU SDEHG

M. le Maire informe l'assemblée que le rapport d'activité ainsi que les documents budgétaires du Syndicat départemental de l'énergie de Haute Garonne, doivent être présentés – pour information - en réunion du Conseil, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des articles réglementaires R 5711-3 et suivants du même code.

2018- 68 : SOUTIEN AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-GARONNE EN FAVEUR DE SON MAINTIEN DANS SON PERIMETRE ACTUEL D'INTERVENTION AU SEIN DE L'ORGANISATION TERRITORIALE

M. le Maire indique à l'assemblée que le gouvernement réfléchirait à transférer à Toulouse Métropole les compétences exercées par le Conseil départemental 31 sur le territoire de l'agglomération toulousaine, sur le modèle de l'organisation territoriale lyonnaise. Le Conseil départemental 31 s'inquiète de cette perspective et propose aux communes de Haute-Garonne de le soutenir par une délibération demandant le maintien dans son périmètre actuel d'intervention.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018-69 : SOLIDARITE AVEC LES COMMUNES SINISTREES DE L'AUDE

M. le Maire rappelle à l'assemblée le lourd bilan des inondations dans l'Aude le 15 octobre 2018 : 14 morts, plus de 100 blessés, environ 200 communes touchées, plusieurs centaines de millions d'euros de dégâts.

Sur proposition des associations d'élus dont l'AMF, des collectivités locales ont mis en place une chaîne de solidarité. M. le Maire propose de voter une subvention exceptionnelle de 2 000,00 € en soutien des communes sinistrées, à l'association des maires de l'Aude.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018- 70 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 787

M. le Maire indique que le Conseil départemental souhaite rétrocéder à la commune la parcelle B 787 située en bordure du rond-point du collège, d'une surface de 22 m². Cette parcelle acquise au moment de la construction du rond-point du collège a désormais vocation à être réintégrée au domaine public communal.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette acquisition de la parcelle B 787 et de lui donner délégation pour signer tout document y afférant.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2018- 71 : DEPLACEMENT DES PANNEAUX D'AGGLOMERATION

M. le Maire fait part au conseil municipal de sa volonté de déplacer les panneaux d'agglomération sur la route de Marignac, RD7 et le chemin de Lasserre, RD6C. Il rappelle que cette compétence relève du pouvoir de police du maire et fera l'objet d'un arrêté. Il souhaite toutefois un accord de principe de l'assemblée à ce sujet. L'objectif est ici de pouvoir implanter les radars pédagogiques, récemment acquis auprès du SDEHG, à l'intérieur des limites de l'agglomération, afin de réduire la vitesse sur ces deux axes. Il s'agit, aussi, de positionner les panneaux à hauteur des habitations récemment construites sur les deux voies. A l'occasion d'une visite d'un des responsables de la DVI, M. DUCOS, il a pu déterminer précisément l'endroit de positionnement des panneaux d'agglomération. les nouvelles limites d'agglomération seront positionnées comme suit :

- sur la R.D. 6C direction Castelnau-Picampeau au PR 0+992.
- sur la R.D. 7 direction Marignac-Lasclares au PR 8+645.

2018- 72 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE ET LA COMMUNE DU FOUSSERET

M. le Maire rappelle au conseil municipal le transfert de la compétence voirie à la communauté de communes. En dépit de ce transfert de compétences et en raison des difficultés à structurer un service voirie au niveau intercommunal, de nombreuses interventions ont été réalisées par les agents des services techniques municipaux pour le compte de Cœur de Garonne. En effet, la rapidité de la fusion des intercommunalités n'a pas permis à Cœur de Garonne d'acquérir du matériel ou de recruter et former des agents dans les délais. Les équipes municipales ont dû pallier ces manques.

Cette convention de mise à disposition de services permet donc de définir un cadre précis d'exécution des travaux de voirie et de prise en charge financière de ces prestations réalisés par les agents du Fousseret pour le compte de l'intercommunalité.

A l'avenir la situation devrait s'améliorer et le service intercommunal se structurer au mieux.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux : M. le Maire annonce la rénovation par les agents du service technique de la clôture extérieure de l'école élémentaire, côté raquette. De plus, la peinture a été appliquée dans les wc publics en face de la médiathèque. Ces sanitaires sont désormais pleinement opérationnels.

Halle : M. le Maire fait part de l'avancée, par l'architecte Mme Frauciel, du projet de rénovation de la halle. D'ici la fin novembre 2018 sera remis l'avant-projet définitif, avec descriptif complet des travaux et estimation chiffrée. Ce dossier permettra d'établir les demandes de subvention. Ainsi les travaux peuvent être envisagés en 2019 sur ce bâtiment emblématique du village. Une réunion d'information

des commerçants et associations, ouverte aux élus, est prévue le 22 novembre 2018, à 20h30, dans la petite salle du Picon.

Budget : M. le Maire fait part de décisions modificatives pour information affectant le budget primitif 2018. Il s'agit de virements internes entre comptes visant à permettre le versement de subventions ainsi que de la régularisation d'un trop perçu EDF en lieu et place du foyer logements. Ces mouvements budgétaires ne nécessitent pas de vote, n'impliquant pas de transferts de chapitre à chapitre.

Protection des données : M. le Maire indique que le régime de la protection des données a fait l'objet ces derniers mois de profondes modifications juridiques sous l'impulsion de l'Europe. Il s'agit désormais de désigner un relai interne à la mairie du Fousseret. Cet agent travaillera en collaboration avec la société ACTECIL retenue en Haute Garonne pour le suivi de la réglementation relative aux données personnelles, sous la supervision de l'ATD. M. le Maire a désigné M. BADIE pour cette fonction.

Personnel municipal : M. le Maire est heureux d'annoncer le retour de M. Frédéric BOURDEIL, à mi-temps, à son poste de responsable du patrimoine. De plus, il indique que le contrat au service technique de Nicolas LABRUNIE se termine au 30 novembre 2018. M. Bruno POUZENC est en arrêt maladie jusqu'à mi-novembre, il est remplacé par M. Bernard FRONTON.

Participation citoyenne : M. le Maire fait part d'une rencontre prochaine avec les services de la gendarmerie de Cazères pour mettre en place la consultation pour la participation citoyenne afin de désigner les référents sécurité dans les quartiers. Le conseil municipal sera tenu étroitement informé de l'avancée de ce projet.

Liste électorale : M. le Maire fait part d'une réunion de révision de la liste électorale du Fousseret, le 14 novembre 2018, à 16h00, en salle du conseil municipal, en prévision des prochaines échéances électorales.

Bornage VC 48 : M. le Maire indique l'organisation d'une rencontre le mercredi 5 décembre 2018, à 9h30, sur site, avec le géomètre expert, M. Alain CASTERAS, afin de borner et diviser les parcelles privées, support du chemin communal VC 48. Cette réunion permettra de s'accorder sur les limites des parcelles avant de procéder à une nouvelle division cadastrale et à l'achat par la municipalité des parcelles ainsi définies.

Projets TEPCV : M. le Maire rappelle que trois projets TEPCV (territoires à énergie positive pour la croissance verte) sont en cours d'élaboration dans la commune par l'architecte M. Frydman. Il s'agit de la rénovation énergétique et de la mise aux normes des bâtiments municipaux suivants : appartements des écoles, la Poste et le tiers lieu à la place de l'ancien appartement du Picon. Afin de respecter les échéances en termes de subvention, il est nécessaire de lancer les premiers travaux avant le 31 décembre 2018, à savoir la sous-face des appartements des écoles, l'isolation de la Poste ainsi que l'isolation de la petite salle du Picon, située juste sous le futur tiers lieu. Une présentation de ces projets par l'architecte aura lieu en mairie le jeudi 15 novembre 2018, à 10h00 en salle du conseil.

Communication : M. le Maire fait part d'une rencontre, avec M. BAÑULS, des services de la Dépêche du Midi afin d'étudier les supports de communication que le journal régional pourrait mettre en place au Fousseret. Deux options se présentent : soit un abonnement, d'un montant de 490 €, pour une diffusion d'articles de la Dépêche du Midi consacrés à l'actualité du Fousseret, sur le site internet de la commune, soit la réalisation par le journal d'un film vidéo de présentation de la commune pour un montant de 1 200 €.

M. le Maire, après avoir présenté ces deux formules, propose que ces options soient mises au vote lors du prochain conseil municipal.

Cérémonie : M. le Maire annonce la participation des élèves de l'école élémentaire dans le cadre du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Il donne des précisions sur le déroulement de la cérémonie.

Musée : M. le Maire fait part de la réflexion de M. VIVIES qui souhaiterait non plus strictement un musée Carolus mais plutôt un projet culturel plus large.

Cimetière : M. le Maire indique à l'assemblée qu'il a fait déposer le grand portail ouest du cimetière par M. Jean-Marc DESCADÉILLAS. Cette prestation a été exécutée en urgence pour des raisons de sécurité, le portail risquant de chuter sur la route départementale. Après ces travaux de mise en sécurité, un socle béton sera réalisé pour relier deux nouveaux poteaux afin que l'ensemble soit solide. Le tout aura un aspect « pierre » pour conserver l'esthétique du cimetière.

Commerce : M. le Maire fait part d'un courrier, adressé à la DRAC, et relatif à un refus de permis de construire opposé au projet porté par M. FORQUIGNON de réaménager les anciennes archives des notaires en salon d'esthéticienne, à destination de sa fille. Le problème réside dans les fenêtres, prévues sans petits bois dans ce projet, qui selon les ABF paupérisent la vue sur l'église. M. le Maire regrette vivement cette décision qui met en péril le maintien des commerces en centre-bourg, au profit d'une hypothétique sauvegarde esthétique.

Maintenance informatique : M. le Maire annonce avoir retenu l'entreprise LOREMA pour la maintenance informatique des postes du secrétariat de la mairie du Fousseret, pour un montant de 1 425,60 € annuels. Ces derniers mois divers dysfonctionnements ont émaillé le quotidien des agents et il apparaissait nécessaire de mettre en place un suivi régulier des machines.

Finances : M. le Maire indique qu'un déblocage de 100 000 € vient d'être effectué, comme autorisé par la convention des prêts souscrits pour les travaux de l'école, afin de faire face aux besoins municipaux de trésorerie. Il précise que des subventions sont en attente de versement et qu'une analyse approfondie de la trésorerie et des capacités d'investissement de la commune sera menée lors de la préparation budgétaire en mars 2019.

Hangar agricole : M. le Maire a reçu récemment en mairie Michel LAHILLE, porteur d'un projet d'extension de son exploitation agricole. Il s'agit d'un nouvel hangar pour protéger ses bovins, stocker le fumier et mettre aux normes son installation. Or en l'état actuel du PLU ce projet ne peut se réaliser en raison des contraintes issues de la zone inondable. M. le Maire a proposé d'accueillir une réunion de médiation avec la DDT afin d'étudier les conditions dans lesquelles ce projet pourrait aboutir en prenant en compte les risques d'inondation. M. DARAN demande si M. LAHILLE peut se faire assister par des experts lors de cette réunion. M. LAGARRIGUE y est tout à fait favorable. Cette question de la zone inondable et de sa réglementation sera de toute façon traitée dans le cadre de la modification du PLU.

QUESTIONS DIVERSES

Banquette : M. BOCHEREAU demande à M. le Maire si la banquette peut être entretenue sur la route menant à Marignac, après le couvent, car les herbes y sont très hautes. M. le Maire va signaler cette demande aux équipes de la communauté de communes.

Ordures ménagères : M. BOCHEREAU fait part de la grogne de riverains au sujet de l'absence de ramassage des ordures ménagères, rue des jardiniers. M. le Maire est au courant du problème et souhaite rencontrer la nouvelle responsable du service à la communauté de communes, Mme Maréchal, pour le solutionner. L'objectif est de trouver des solutions pour que les poubelles soient ramassées et que chaque habitant ait un point de collecte à une distance proche de son domicile. M. le Maire annonce aussi que la mise en place de la redevance incitative est en projet à Cœur de Garonne. Ce projet devrait aboutir dans quelques années toutefois. Il s'agirait de mettre en place des containers semi enterrés et d'attribuer à chaque foyer des badges activant l'ouverture de ces containers. Mme MENDONÇA intervient pour dire que la déchetterie ne fonctionne pas de manière satisfaisante certaines bennes n'étant pas toujours disponibles pour recevoir les déchets correspondants : son mari qui venait déposer des cartons a dû les jeter dans le tout-venant.

Chats : Mme MENDONÇA souhaite attirer l'attention de M. le Maire sur les nuisances causées par les chats à l'ancien collège notamment. Ces chats sont nourris par des habitants et dégradent les locaux désormais inoccupés. Ce problème est récurrent à l'échelle du village d'ailleurs.

La séance est levée à 23h00.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	ABSENT EXCUSE
MME CAPOUL SABINE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME SENTENAC
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT EXCUSE
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE NON EXCUSEE
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	ABSENT EXCUSE PROC. A MME MENDONÇA
MME SCHOCRON FRANÇOISE	ABSENTE EXCUSEE
MME SENTENAC DANIELE	